

# Coupe du Président

## Samedi 2 mai 2026

### Arès

## Club nautique d'Arès

### Grade 5B

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1. La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

#### 1. RÈGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 Sans objet
- 1.3 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants, participantes, accompagnateurs ou accompagnatrices. Un concurrent, une concurrente, un accompagnateur ou une accompagnatrice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.

#### 2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux IC sera publiée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera publié avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.
- 2.2 Sans objet

#### 3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront publiés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est sur la façade SUD OUEST du club nautique d'Arès
- 3.2 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF 72

#### 4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

- 4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.
- 4.2 Les concurrents et les accompagnateurs doivent gérer tout équipement par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement

#### 5. SIGNAUX FAITS À TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé sur le parking à bateau au Sud du club
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'affalé de l'Aperçu
- 5.3 Sans objet

## 6. PROGRAMME DES COURSES

### 6.1 Dates des courses

Date	Classe	Nb de course
Samedi 2 mai	590	1

### 6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course est à 17h30.

6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

6.4 Une course supplémentaire par jour peut être courue, à condition qu'aucune classe ne soit en avance de plus d'une course par rapport au programme et que la modification soit effectuée conformément à l'IC 2.1.

## 7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont : pavillon 590

## 8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe** ZONES DE COURSE.

## 9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits en **annexe** PARCOURS en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.

9.2 Sans objet

9.3 Sans objet

9.4 Sans objet

9.5 Sans objet

## 10. MARQUES

10.1 Les marques sont :

Départ	Marque à laisser à babord	Arrivée
Entre le bateau comité à tribord et la balise Tribord C7B à babord	Entre le bateau comité à tribord et la balise Tribord C7B à babord	Entre le bateau comité à tribord et la balise Tribord C7B à babord

### VOIR ANNEXE

10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

## 11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Sans objet

## 12. LE DÉPART

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et la balise Tribord C7B à babord

12.2 Sans objet

12.3 Sans objet

12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

## 13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

13.1 Sans objet

13.2 Sans objet

#### **14. L'ARRIVÉE**

- 14.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu sur le bateau comité et la balise Tribord C7B à babord  
14.2 Sans objet

#### **15. SYSTÈME DE PÉNALITÉ**

- 15.1 Sans objet  
15.2 Sans objet

#### **16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES**

- 16.1 Sans objet  
16.2 Les bateaux ne finissant pas 20 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A5.1 et A5.2)).  
16.3 Sans objet

#### **17. DEMANDES D'INSTRUCTION**

- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera publiée sur le tableau officiel d'information.  
17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury.  
17.3 Sans objet.

#### **18. CLASSEMENT**

- 18.1 1 course doit être validée pour valider la compétition.  
18.2 Courses retirées  
(a) Quand moins de trois courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.  
(b) Quand quatre courses et plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.  
18.3 Sans objet  
18.4 Sans objet

#### **19. RÈGLES DE SÉCURITÉ**

- 19.1 Sans objet  
19.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.  
19.3 Le canal VHF utilisé en course est le 72  
19.4 Sans objet

#### **20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'ÉQUIPEMENT**

- 20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.  
20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

#### **21. CONTRÔLES DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT**

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.  
21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.  
21.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles 75 minutes avant son signal d'avertissement.

**22. BATEAUX OFFICIELS**

Sans objet

**23. ACCOMPAGNATEURS**

23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

23.2 Sans objet

23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

23.4 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage norme CE (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance. Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

**24. EVACUATION DES DETRITUS**

Les détritrus peuvent être placés à bord des bateaux officiels et/ou accompagnateurs.

**25. EMBLEMES**

Sans objet

**26. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU**

Sans objet

**27. EQUIPEMENTS DE PLONGÉE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION**

Sans objet

**28. PRIX**

Des prix seront distribués.

**ARBITRES DÉSIGNÉS**

Président du comité de course : Cédric Pecqueux

## ANNEXE ZONES DE COURSE



## ANNEXE PARCOURS »

